

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles
HM/VM n°9679

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Éducation notamment les articles L. 712-2 et L 713-9**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu les statuts de l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports**
- **Vu l'élection de M. Luis LE MOYNE en qualité de directeur de l'ISAT le 14 février 2011**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration Restreint aux élus en date du 4 juillet 2012 portant élection de M. Alain BONNIN dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne**

– ARRETE –

Article 1

Délégation de signature est accordée à Monsieur Luis LE MOYNE, Directeur de l'ISAT, pour la gestion administrative de l'ISAT, à l'exception des contrats et conventions. Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 30 000 € HT par famille, ainsi que pour les conventions de stage des étudiants et les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux et onéreux.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Steve BOSSARD, professeur agrégé et directeur des études,
- Madame Régine LACOUR, responsable administrative de l'ISAT,

pour les matières énumérées à l'article 1, en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté antérieur de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Article 4

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 5

Le Directeur Général des Services de l'université de Bourgogne et la responsable administrative de l'ISAT sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au Recteur, Chancelier de l'Université.

Dijon, le 23 décembre 2014

**Le Président
de l'Université de Bourgogne,**

Alain BONNIN

Copies

M. Luis le MOYNE – Directeur de l'ISAT

M. Steve BOSSARD, professeur agrégé

Mme. Régine LACOUR – Responsable Administrative de l'ISAT

Agence comptable

Pôle Finances

Pôle RH (SPE – BIATSS)

Pôle marchés et achats

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Rectorat

Publication sur le site internet de l'Université de Bourgogne